

BOIS DES ÉBoulures • FRANCONVILLE

CHAMPIONNATS RÉGIONAUX
DE
CROSS COUNTRY
2026
ZONE OUEST



VILLE DE
FRANCONVILLE

val
d'oise
le département

Région
Île de France



CDA VO
Comité Départemental d'Athlétisme du Val d'Oise

LIFA
LIGUE D'ÎLE-DE-FRANCE
D'ATHLÉTISME

**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

MONDO

tonton
OUTDOOR.com

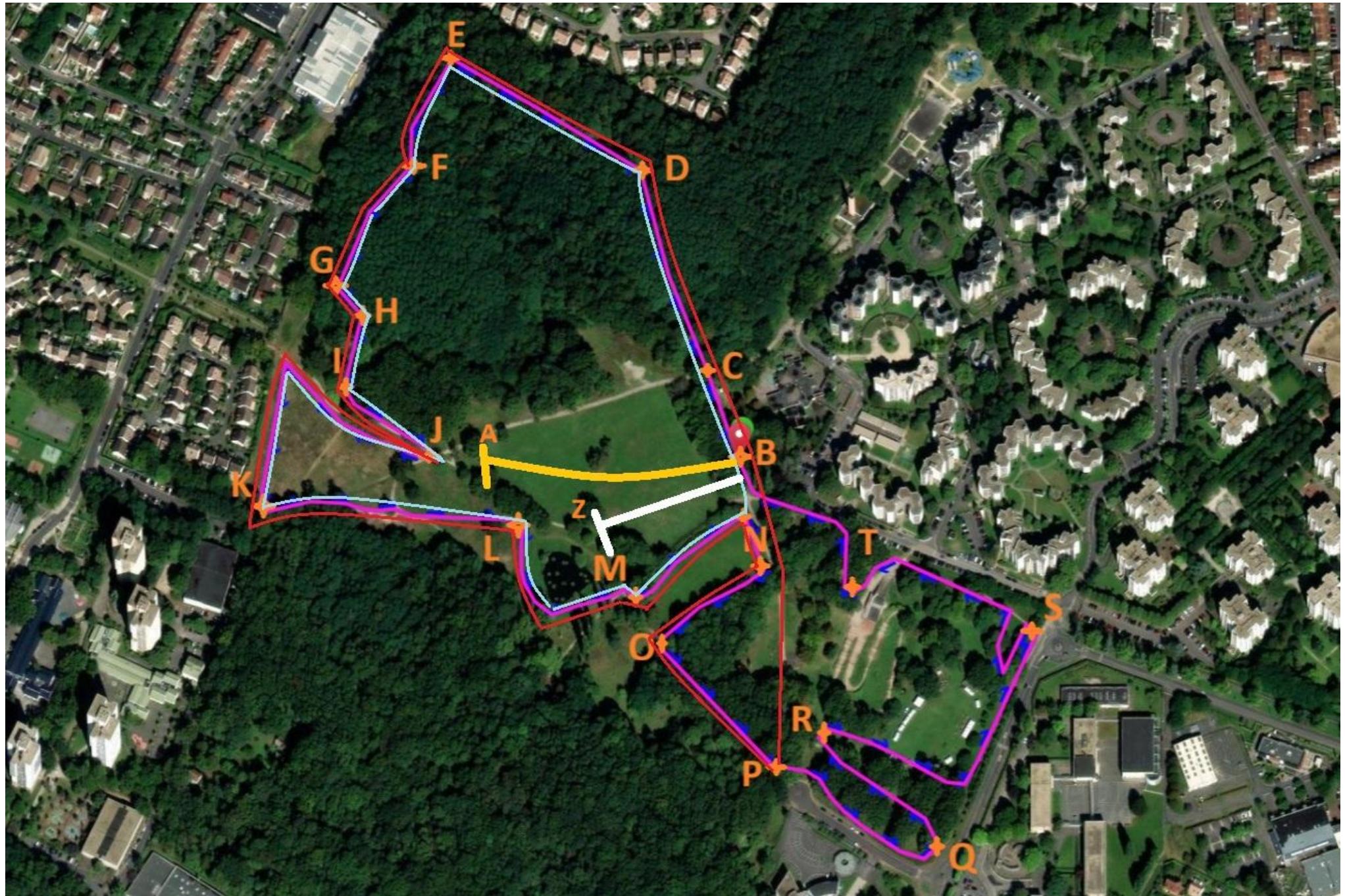
COLOSSE
AUX PIEDS D'ARGILE

PROGRAMME REGIONAUX OUEST - DIMANCHE 1 FEVRIER - FRANCONVILLE

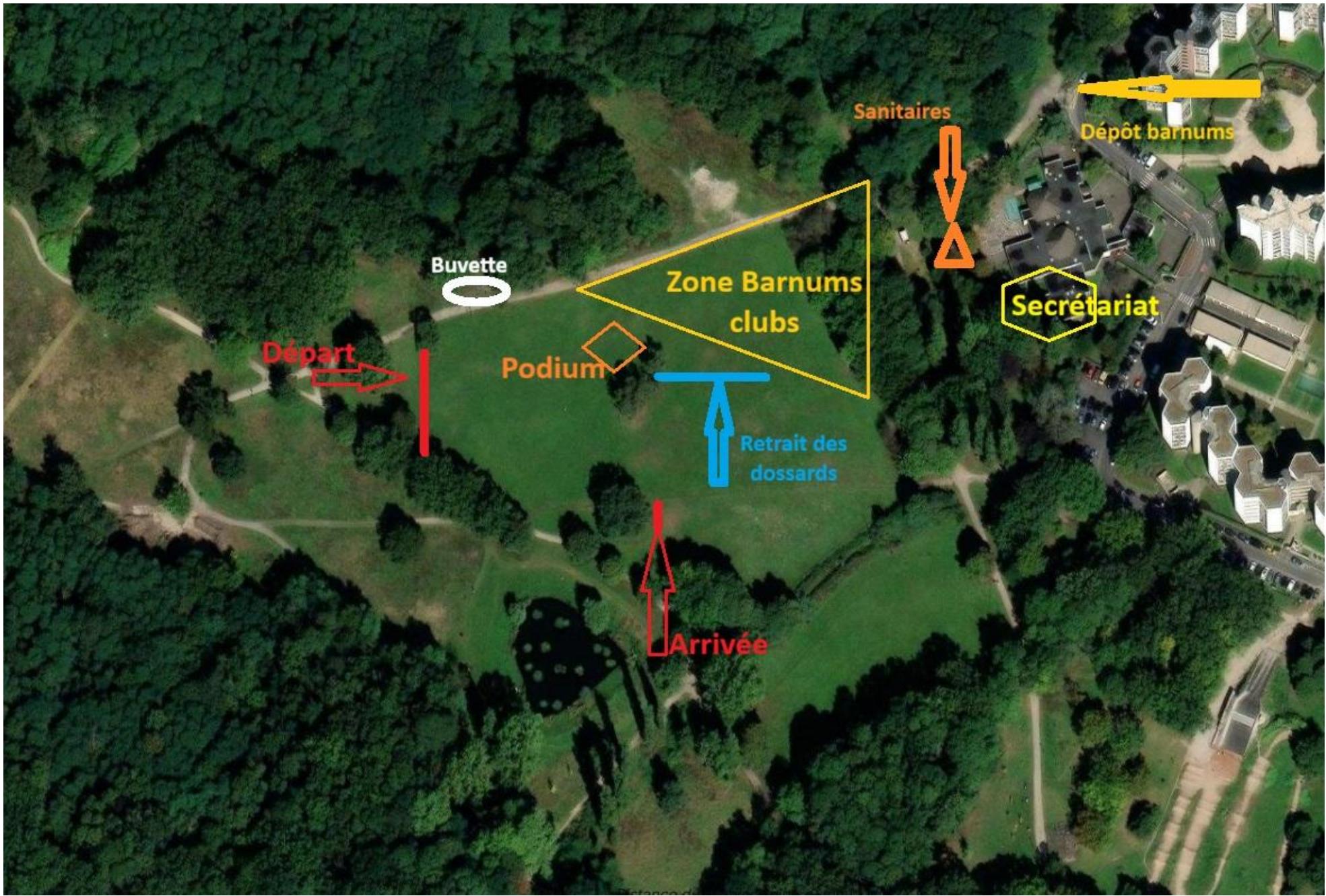
N°	Horaire	Catégorie	Distance	Boucle
1	9h30	Masters 1 et +	8975 m	3 GB
2	10h20	Benjamine (U14)	2425 m	1 MB
3	10h35	Benjamin (U14)	2425 m	1 MB
4	10h55	Minimes Féminines (U16)	3655 m	2 PB
5	11h20	Minimes Masculins (U16)	4115 m	1 PB + 1 MN
6	11h45	Cadettes (U18)	4115 m	1 PB + 1 MN
7	12h15	Cadets (U18)	5325 m	1 MB + 1 GB
8	12h45	Juniors Féminines (U20)	5325 m	1 MB + 1 GB
9	13h20	Cross Long Féminin	7765 m	1 PB + 2 GB
10	14h10	Juniors Masculins (U20)	6265 m	1 PB + 2 MB
11	14h40	Cross Long Masculin (ES-SE-M0)	8975 m	3 GB
12	15h40	Cross Court Féminin (ES-SE-MA)	4115 m	1 PB + 1 MN
13	16H00	Cross Court Masculin (ES-SE-MA)	4115 m	1 PB + 1 MN

DEPART : A-B	190 m
Petite Boucle : B-C-D-E-F-G-H-I-J-K-L-M-N-B	1690 m
Moyenne Boucle : B-C-D-E-F-G-H-I-J-K-L-M-N-O-P-B	2150 m
Grand Boucle : B-C-D-E-F-G-H-I-J-K-L-M-N-O-P-Q-R-S-T-B	2900 m
ARRIVEE : B-Z	85 m

PARCOURS



Zone technique



Accès Parkings

Parking Jurys et bénévoles :

Chemin vert des grattes bœufs, 95130 Franconville

Autocars :

Rue Jean Monnet, 95130 Franconville

Dépose Barnums :

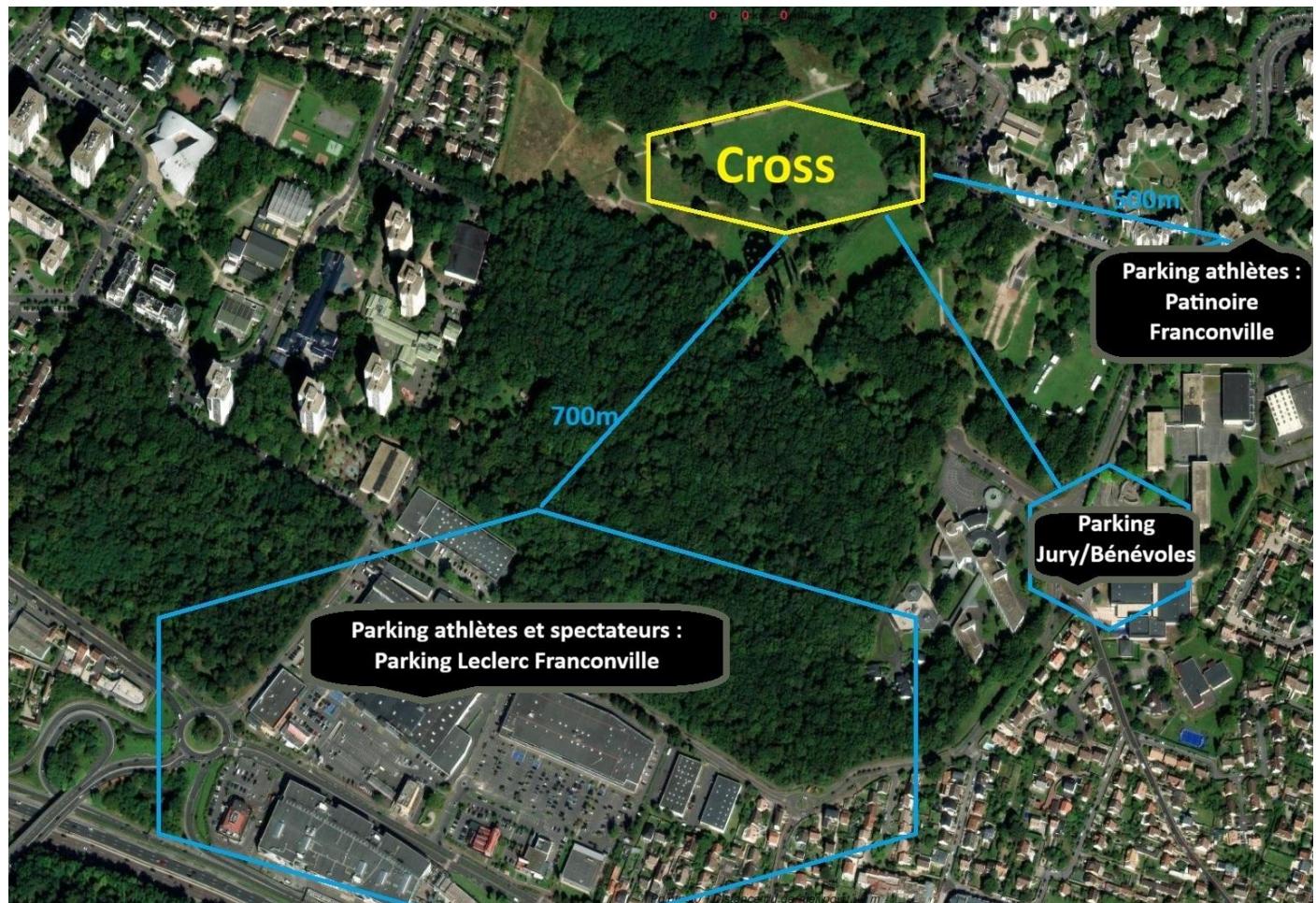
Rue de la Croix Verte, 95130 Franconville

Parkings publiques et spectateurs :

25 Av. des Marais, 95130 Franconville

112 B Rue des Pommiers Saulniers, 95130 Franconville

326 Rue du Général Leclerc, 95130 Franconville



REGLEMENT

- Retrait des dossards :

Le jour des championnats, chaque responsable de club doit retirer l'enveloppe contenant l'ensemble des dossards pour son club.

Les dossards à puces sont affectés à une course et à un athlète. Ils ne peuvent être utilisés dans une autre course ou par une autre personne sous peine de disqualification.

- Classements :

Les résultats ne seront validés définitivement qu'après vérification par la CRR LIFA.

Les réclamations devront être formulées dans les trente (30) minutes suivant l'édition du classement.

Dans les cross court seuls les athlètes des catégories Espoirs, Seniors et Masters sont autorisés à participer.

- Classement par équipes :

Il n'y aura pas d'équipe constituée au départ. Un club aura une équipe classée chaque fois que son nombre d'arrivants atteindra quatre (4) pour toutes les catégories, sous réserve que le nombre d'athlètes mutés ou étrangers défini à l'article 3.2.1.5 des Règlements Généraux de la F.F.A. ne dépasse pas un (1).

Une équipe seconde pourra être éventuellement classée, mais le décompte ne commencera qu'après le passage du sixième athlète de la première équipe.

Seules les huit (8) premières équipes de chaque course et de chaque zone auront droit à un box au départ des championnats d'Île-de-France de cross-country. Le nombre de box est limité à un (1) par club et par course.

- Athlète non-partant :

Afin d'éviter une perte de dossard, de puce et d'améliorer la responsabilisation des clubs et de leurs athlètes, **les clubs ayant des athlètes non-partant à un championnat recevront une pénalité de :**

- Athlètes Benjamins-Minimes-Cadets : Trente euros (30 €)**
- Athlètes Juniors à Masters : cinquante euros (50 €)**

Les athlètes envoyant un formulaire de non-participation (disponible sur le site de la ligue) accompagné d'un certificat médical dans un délai de 8 jours après le championnat ne seront pas pénalisés.

Un athlète est considéré non-partant s'il ne prend pas le départ de sa course et qu'il figure sur la liste de départ.

- Podium :

Podium individuel

Une médaille sera remise aux :

- Trois (3) premiers (classement scratch) de toutes les courses ;
- Trois (3) premiers Espoirs des cross long hommes et femmes ainsi que des cross court hommes et femmes ;
- Trois (3) premiers M0 des Cross long hommes et Cross long femmes ;
- Trois (3) premiers Masters de la course Masters 1 et + hommes et Cross long femmes ;
- Une médaille sera remise du premier M2 au premier M10 des courses Masters 1 et + hommes et Cross long femmes.

Podium par équipe

Une médaille sera remise aux six (6) coureurs de la première équipe de chaque course.

Les courses Benjamines et Benjamins n'auront pas de classement et de podium par équipe

CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE – 15 FEVRIER À BUSSY-SAINT-MARTIN

Article 1 - Qualifications :

1.1 - A titre individuel

Sont qualifiés les athlètes classés aux Championnats Régionaux selon les critères suivants :

Nombre d'individuels qualifiés par zone :

ZONE/ COURSES	EST	OUEST
MINIMES FILLES	128	122
MINIMES HOMMES	126	124
CADETTES	134	116
CADETS	131	119
JUNIORS FILLES	128	122
JUNIORS HOMMES	126	124
CROSS COURT FEMMES	114	86
CROSS COURT HOMMES	108	92
CROSS LONG FEMMES (SCRATCH)	154	110
CROSS LONG FEMMES * (ESPOIRS)	10	10
CROSS LONG FEMMES * (MASTERS 1 et +)	12	12
CROSS LONG HOMMES (SCRATCH)	138	114
CROSS LONG HOMMES * (ESPOIRS)	11	11
MASTERS 1 et + Hommes	150	100

- Si le premier des catégories M2 à M10 des courses « Masters Hommes » et « Cross Long femmes » de chaque quart de finale ne sont pas dans les quotas de qualifications, ils seront ajoutés aux qualifiés.

- * Pour les deux Cross Long, si le nombre d'Espoirs et Masters 1 et + (pour la course Elite Femmes) ne sont pas dans les quotas de qualifications, ils seront ajoutés aux qualifiés.

Mode de calcul :

Le nombre d'athlètes qualifié par zone s'obtient en fonction :

- 1- De la moyenne des arrivants aux championnats d'Île-de-France des trois dernières années.
- 2- Pour atteindre le quota d'athlètes qualifiés on applique à chaque course et pour chaque zone un coefficient multiplicateur (le coefficient est identique pour les deux zones).

1.2 - Par équipes

À l'issue des Championnats Régionaux, il n'y a pas de qualification par équipes pour les Championnats d'Île-de-France.

Article 2 - Demandes de repêchage :

Il sera nécessaire d'utiliser un formulaire de demande de repêchage 2026 (remplir un formulaire par épreuve) se trouvant sur le site de la LIFA. Ces demandes sont à déposer le jour des Championnats Régionaux auprès du responsable CRR ou à envoyer à la LIFA au plus tard **le mercredi 4 février à 12h00** à cross@athleif.org (heure de réception du mail faisant foi).

Toutes les demandes de repêchage et de changement de course sont payantes :

- **Demande classique : dix euros (10 €)**
- **Demande tardive : cinquante euros (50 €)**
- **Demande exceptionnelle : soixante-dix euros (70 €)**

Toute demande de repêchage devra être justifiée. Cela signifie qu'il est nécessaire d'indiquer le niveau sportif de l'athlète et la raison de son absence aux Championnats Régionaux.

Les demandes sans aucun motif et sans justificatif (certificat médical, certificat de travail, etc.) ne seront pas examinées par la commission de qualification.

Aucun athlète licencié hors de la LIFA ne sera autorisé à participer à ce championnat.

2.1 - Demandes de repêchage à titre individuel

Seules les personnes ayant participé aux Championnats Départementaux pourront demander un repêchage individuel aux Championnats d'Île-de-France de cross-country. Les athlètes ne remplissant pas cette condition devront formuler une demande de qualification exceptionnelle (à partir de la catégorie Junior) **justifiée par le niveau sportif de l'athlète**. La ligue prélèvera soixante-dix euros (70 €) sur le compte du club si l'athlète ne se classe pas dans les 20 premiers arrivants des Championnats d'Île-de-France de cross-country.

Les personnes ayant participé à une course Running le même jour que leurs Championnats Régionaux ne pourront pas demander un repêchage pour les Championnats d'Île-de-France de cross-country.

2.2- Demande de repêchage au titre d'un complément d'équipe.

Ces demandes de repêchage concernent uniquement les clubs ayant un box, se référer à l'article 6 du règlement.

Les clubs ayant quatre (4) ou cinq (5) athlètes qualifiés individuellement à l'issue des Championnats Régionaux peuvent demander le repêchage d'un (1) à deux (2) athlètes. Cette mesure ne s'applique pas aux clubs ayant six (6) athlètes ou plus de qualifiés, car ils ont déjà le nombre d'athlètes suffisant pour former une équipe.

Les demandes de complément d'équipe devront être justifiées par le niveau sportif de l'athlète (l'athlète doit avoir le niveau sportif du dernier qualifié de sa course). Ces demandes sont gratuites.

2.3 - Athlètes de niveau National 3 ou plus :

Les athlètes classés en 2025 en catégories nationales et internationales sur une distance de 1500m ou plus, seront qualifiés d'office pour les Championnats d'Île-de-France. Ces derniers devront faire parvenir un formulaire de demande de repêchage avant **le mercredi 4 février à 12h00** (heures de réception du mail faisant foi). Cette demande est gratuite.

Article 3 - Demandes de changement cross court – cross long :

Toute demande de changement pour un athlète qualifié sur cross court qui souhaite participer à titre individuel au cross long lors des Championnats Régionaux (et vice versa pour un passage du cross long au cross court) est payante. Il faudra remplir le document « Demande de changement Cross Court-Cross long » et le renvoyer avant **le mercredi 4 février à 12h00**.

Le nombre de changement cross court-cross long est limité à un changement par athlète et par saison.

Article 4 - Modalités de qualifications :

La liste des qualifiés sera officielle à l'issue de la réunion de qualification du jeudi 5 février.

Les clubs auront jusqu'au **mardi 10 février 23h59** pour engager leurs athlètes.